

**Compte-rendu de la rencontre
du Comité de liaison du Parc éolien de la Dune-du-Nord**

Date : mardi le 12 mars 2019,

Lieu : Salle de réunion de l'Édifice Fernand Cyr,

Présences :

Marie-Ève Giroux, Attention Fragîles
Véronique Chiasson, Développement social CJE
Michel Bonato, ATR
Audrey Keating, CEDEC
Sylvette Leblanc, CCEÉ (MÎM)
Jean-Étienne Solomon, MÎM
Louis Fournier, Comité ZIP
Serge Bourgeois, MÎM
Sony Cormier, Chambre de Commerce des Îles
Daniel Gaudet, SADC
Matthieu Monnier, Valeco
Hugo Bouchard, Plan A
Samson Vayssières, Valeco
Gilbert Scantland, RIÉGÎM
Claude Richard, coordonnateur du Comité

Absences :

Marc-Olivier Massé, CERMIM
Véronique Déraspe, Société de conservation

1. Ouverture de la réunion :

La réunion débute à 14 heures.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour :

Les membres du comité adoptent l'ordre du jour tel que proposé.

3. Suivi du compte-rendu de la rencontre du 12 décembre 2018 :

Le compte-rendu est estimé conforme aux échanges ayant eu lieu lors de la rencontre du 12 décembre dernier.

En suivi du compte-rendu de la rencontre, il est question de l'achat de terrains à titre de compensation pour les perturbations causées par la construction des éoliennes dans l'habitat du corème de Conrad. PEDDN a proposé au MELCC l'acquisition, la conservation

et la protection de 30 ha. d'habitat du corème ailleurs sur les îles, en compensation des dix hectares qui seront retirés de l'habitat protégé de la Dune-du-Nord. La Société de conservation a le mandat d'identifier les terrains propices et en négocier l'achat. Étant donné l'absence de Véronique Déraspe on verra donc à communiquer avec celle-ci au cours des prochains jours afin de faire le point sur ce dossier. On fera part du suivi aux membres d'ici la prochaine rencontre du Comité.

4. *Nouvelles des membres :*

Les principaux commentaires qui sont formulés à l'égard du projet concernent la pertinence du projet dans le contexte du raccordement par câble sous-marin. Cette question a été examinée dans le cadre des travaux de la Régie de l'énergie, qui a approuvé le contrat d'approvisionnement en électricité (CAE) signé avec Hydro Québec. D'autre part, Hydro-Québec a déjà répondu publiquement à cette question en justifiant le projet non seulement sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan économique.

L'ATR informe le comité que les compagnies de croisières internationales assurant une escale dans le port de Cap-aux-Meules demeurent très préoccupées de l'impact environnemental associé à la production électrique de l'archipel et n'utiliseront pas d'électricité locale si cette dernière est produite à base de mazout.

5. *État de situation du projet :*

Les récents changements survenus au ministère de l'Environnement ont retardé l'émission du décret attendu depuis déjà plusieurs mois, mais des échanges récents avec le nouveau ministre et les membres de son cabinet laissent entendre qu'une réponse à ce sujet ne devrait pas trop tarder. Sachant que l'obtention du décret constitue une étape préalable à l'émission des certificats d'autorisation, on maintiendra d'ici là les communications avec le ministère de façon régulière afin d'éviter que des délais à cet égard ne viennent perturber l'échéancier de réalisation du projet tel qu'il a été prévu. À cet égard, les organismes membres conviennent d'envoyer une résolution de leur conseil d'administration appuyant le projet et demandant au Gouvernement du Québec d'accélérer l'étude et de procéder rapidement à l'émission du décret en vertu de l'article 19 de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. Entre-temps, on continue à améliorer et à faire avancer les autres volets du projet qui dépendent moins directement de cet aspect du dossier.

Au plan plus technique, on dispose maintenant de toutes les données de vent nécessaires, lesquelles confirment un potentiel exceptionnel, soit un « facteur d'utilisation (FU) » de plus de cinquante pour cent par rapport à une moyenne de trente-cinq pour cent pour le Québec en général. En conséquence, on prévoit de faire les travaux de démantèlement du mât de mesure dans les prochaines semaines, soit dès que les glaces se feront moins présentes dans le golfe et que le transport par bateau reprendra de façon plus régulière.

6. *Préoccupations et attentes du milieu :*

Comme demandé par des représentants de la Municipalité de Grosse-Île des photos montages ont été réalisées en vue de donner un meilleur aperçu de l'impact visuel des installations du point de vue des abords de la municipalité. On vérifiera prochainement si les résultats obtenus correspondent aux attentes formulées à cet égard.

7. Communication avec la communauté :

Comme différentes communications avec le milieu (article, communiqués de presse, entrevues médiatiques) ont eu lieu au cours des derniers mois et qu'aucun développement significatif n'est survenu dans l'évolution du dossier, on attendra l'émission du décret et l'enclenchement des phases subséquentes du projet pour procéder à des communications publiques selon un plan qui sera déterminé d'ici là.

8. Varia

Aucun point n'est discuté.

9. Prochaine rencontre

On convient que la prochaine rencontre du comité de liaison pourrait avoir lieu le 20 juin prochain en après-midi à une heure et en un lieu à déterminer.

10. Clôture de la rencontre

La rencontre prend fin à 15 H 45.